

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00460

PRÉVOYANCE SOLIMUT - PROLONGATION DU CONTRAT

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D20230046010

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

PREVOYANCE SOLIMUT - PROLONGATION DU CONTRAT

Les agents de Saint-Etienne Métropole bénéficient d'une couverture prévoyance par l'intermédiaire d'un contrat collectif à adhésion facultative. Mis en œuvre à compter du 01/01/2018, ce contrat, passé avec l'opérateur SOLIMUT et commun avec la Ville de Saint-Etienne, doit normalement prendre fin le 31/12/2023.

Afin de préparer et de réaliser le renouvellement dans les meilleures conditions possibles, et afin d'éviter une rupture dans la continuité de couverture offerte par les conventions, il a été envisagé de reporter l'échéance du contrat au 31/12/2024, en utilisant la possibilité de prolongation d'un an prévue par l'article 19 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

SOLIMUT a été saisi par courrier d'une demande de prolongation et a donné une réponse favorable, notamment au regard des comptes de résultat qui montrent une amélioration de l'équilibre du contrat consécutive aux aménagements de garanties mis en œuvre à compter du 01/01/2021.

Cette prolongation interviendra dans les mêmes conditions de garanties que celles qui sont actuellement en vigueur, et prend la forme d'avenants au contrat et à la convention de participation, joints à la présente délibération.

De même, les montants de participation alloués par l'employeur aux agents demeurent inchangés.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les avenants au contrat et à la convention de participation joints à la présente délibération,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer lesdits avenants.**

Ces avenants prendront effet à compter du 31/12/2023 à minuit.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large circle with a vertical line through it and a horizontal line extending to the right.

Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, elongated oval shape with a small loop at the top right.

Hervé REYNAUD